



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision : 07-avr.-2021

Numéro de révision: 7

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	GENNEX WATERBORNE COLORANT OXIDE RED (R3)
Code du produit	229R3
Code produit Alternate	229R3
Classe de produit	Colorant
Couleur	Rouge
Utilisation recommandée	Colorant
Restrictions d'utilisation	Aucun renseignement disponible

Identifiant initial du fournisseur

Benjamin Moore & Cie. Limitée
8775, rue Keele
Concord, ON L4K 2N1
www.benjaminmoore.ca
Téléphone: 1-800-361-5898

Fabricant

Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 1-866-708-9180
www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (États-Unis) :
800-424-9300
CHEMTREC (hors des États-Unis) :
(703)-527-3887
CANUTEC: 613-996-6666 (CND)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Ce produit chimique ne est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Éléments d'étiquetage

Pas une substance ou un mélange dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des composés d'isothiazolinone à des concentrations inférieures à 0,1 %. En plus de jouer le rôle de biocides couramment utilisés dans la plupart des peintures, ces substances servent d'agents de conservation dans une variété de produits de soins personnels. Certaines personnes peuvent y être sensibles ou allergiques, même à de faibles doses.

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Iron oxide	1309-37-1	30 - 60%	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers soins particulières.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants

Aucun connu.

Avis aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Risques Spécifiques à la Substance Chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.
Sensibilité au choc	Non
Sensibilité à la décharge électrostatique	Non
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable
Limites d'inflammation dans l'air	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable

NFPA **Santé:** 1 **Inflammabilité :** 0 **Instabilité:** 0 **Spécial :** Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.
Autres informations	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Précautions relatives à l'environnement	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
Méthodes de nettoyage	Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.
Entreposage	Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.
Matières incompatibles	Aucun renseignement disponible

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	OSHA PEL	ACGIH TLV	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Iron oxide	10 mg/m ³ - TWA 15 mg/m ³ - TWA Rouge 5 mg/m ³ - TWA Rouge	TWA: 5 mg/m ³ respirable particulate matter	5 mg/m ³ - TWA	10 mg/m ³ - TWA 3 mg/m ³ - TWA 5 mg/m ³ - TWA 10 mg/m ³ - STEL	5 mg/m ³ - TWA	5 mg/m ³ - TWAEV 10 mg/m ³ - TWAEV

Légende

OSHA - Sécurité & Health Administration limites d'exposition professionnelle

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques	Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.
---------------------------	--

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection respiratoire

Lunettes de sécurité avec protections latérales
Gants protecteurs et habillement imperméable.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.
--------------------------	---

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	peu ou pas d'odeur
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Densité (lbs/gal)	13.0 - 16.0
Densité	1.55 - 1.92
pH	Aucun renseignement disponible
Viscosité (cps)	Aucun renseignement disponible

Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
% solides en masse	55 - 65
% solides en volume	30 - 40
% volatiles en masse	35 - 45
% volatiles en volume	60 - 70
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	0
Point d'ébullition (°F)	212
Point d'ébullition (°C)	100
Point de congélation (°F)	32
Point de congélation (°C)	0
Point d'éclair (°F)	Non applicable
Point d'éclair (°C)	Non applicable
Méthode	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Prévenir de la congélation.
Matières incompatibles	Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions d'emploi normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition	Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.
------------------------------------	---

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit	Aucun renseignement disponible
--------------------------------------	--------------------------------

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Peut causer une légère irritation

La substance peut causer une légère irritation de la peau.
Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.

Inhalation

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Sensibilisation

Aucun renseignement disponible.

Effets neurologiques

Aucun renseignement disponible.

Effets mutagènes

Aucun renseignement disponible.

Effets sur la reproduction

Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement

Aucun renseignement disponible.

Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

Risque d'aspiration

Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)

18301 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Iron oxide 1309-37-1	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé
TMD	Non réglementé
ICAO	Non réglementé
IMDG / OMI	Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

LIS : Canada

Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Règlements fédéraux

SARA 311/312 Catégorisation de danger

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

SARA 313

Section 313 du Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA).A. Ce produit contient un ou des produits chimiques qui sont sujets aux exigences de reportage du Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372:

Aucun

Clean Air Act, Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) (see 40 CFR 61)

Ce produit contient les HAPs suivants :

Aucun

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT : Cancer et effet nocif sur la reproduction - www.P65Warnings.ca.gov.

État du droit e savoir

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie
Iron oxide	X	X	X

Légende

X - Inscrit

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Aucun

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS - Santé: 1 Inflammabilité : 0 Réactivité: 0 EPI : -

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT ! Si vous déchargez, sablez, ou enlèvez la vieille peinture, vous pouvez libérer la poussière de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. L'EXPOSITION À LA POUSSIÈRE DE PLOMB PEUT CAUSER UNE MALADIE SÉRIEUSE, TELLE QUE DES DOMMAGES AU CERVEAU, PARTICULIÈREMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DEVRAIENT AUSSI ÉVITER L'EXPOSITION. Porter un appareil respiratoire approuvé par NIOSH pour contrôler l'exposition au plomb. Nettoyer soigneusement avec un aspirateur HEPA et une lavette humide. Avant de commencer, trouver le moyen de vous protéger et votre famille en contactant the National Lead Information Ligne directe au 1-800-424-LEAD ou connectez vous au: www.epa.gov/lead.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date de révision : 07-avr.-2021
Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique